

Lycée des Métiers Porte des Alpes

REGLEMENT DE LA CONSULTATION **Établi en application des procédures de la commande publique**

Objet du marché : Acquisition d'un matériel pédagogique, pelle de 9 tonnes

Forme du marché : Marché à procédure adaptée < 90 000.00 € Ht.
Le présent règlement de la consultation comprend 3 feuillets numérotés de 1 à 3

ARTICLE 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est le chef d'établissement du lycée Porte des Alpes, ordonnateur de l'établissement.

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'achat à des fins pédagogiques d'une pelle mécanique de 9 tonnes.

ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour un achat unique devant intervenir avant le 02 juillet 2024.

ARTICLE 4 – FORME DU MARCHÉ

Ce marché fait l'objet d'une procédure adaptée régie par l'article R2123-1 du code de la commande publique. Il est composé d'un seul lot présenté dans le cahier des clauses techniques particulières en annexe 1.

ARTICLE 5 - CONTENU ET REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats déposeront leur offre, en langue française uniquement, sur la plateforme de dématérialisation du pouvoir Adjudicateur à l'adresse suivante :

- <https://mapa.aji-france.com> La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation.

Les soumissionnaires peuvent interroger le pouvoir adjudicateur dans la limite de 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres (délai de modification 10 jours)

Le dossier de consultation comprend :

- L'acte d'engagement ATTRI 1
- Le présent règlement à la consultation
- Le cahier des clauses techniques particulières



ARTICLE 6 – MODALITE DE REMISE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 21 jours. Les informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du chef des travaux du lycée Porte des Alpes.

Les offres sont exprimées en langue française et en euros HT.

Les offres, devront être parvenues au plus tard pour le :

Vendredi 14 juin 2024 à 15 heures terme de rigueur.

Plateforme de dépôt : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/141167/show>

Toute offre parvenue hors délai sera rejetée.

Le dossier de candidature

Il devra comprendre, exclusivement en langue française les éléments suivants :

- Une lettre de candidature
- L'acte d'engagement ATTRI 1
- Le document des clauses administratives et techniques, signé en dernière page et paraphé.

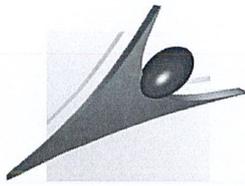
ARTICLE 7 – JUGEMENT DES OFFRES

Le marché sera attribué pour un achat unique en fonction des critères suivants notés sur un barème de 100 points dont la répartition est la suivante :

- Prix : 50 points
- Critères techniques : 15 points
- La formation des professeurs : 10 points
- Garantie et service après-vente : 5 points
- Mise en route – notation : 5 points
- Livraison : 5 points
- Dossier technique : 5 points
- Contrôle de conformité aux règles de sécurité européenne pour l'installation : 5 points

Tout candidat devra faire apparaître dans son offre tout renseignement nécessaire à l'analyse de ces critères, par le biais du mémoire technique qui prend une valeur contractuelle.

Le candidat retenu peut dans un délai de 10 jours à compter de la notification du marché, choisir de se désister. C'est alors le candidat le mieux classé en seconde position selon le barème établi dans le règlement de consultation qui sera alors retenu.



Lycée des Métiers Porte des Alpes

<p>Cachet de l'établissement</p> <p>LYCÉE PORTE DES ALPES B.P. 90 26, rue de la Curdy 74151 RUMILLY Tél. 04.50.01.11.80 Fax 04.50.01.07.52 E-mail: Ce.0740031G@ac-grenoble.fr</p>	<p>Cachet de l'entreprise</p>
<p>Fait à Rumilly, Le 21 mai 2024</p>	<p>Fait à Le</p>
<p>Le proviseur Serge BILLARD (cachet et signature)</p> 	<p>Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)</p>